



Vendée
Grand
Littoral

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2020-2026





© Julien_Rocher

SOMMAIRE

- Des enjeux mondiaux à l'action locale..... 4
- Le PCAET en Vendée Grand Littoral..... 6
- Diagnostic..... 8
- La stratégie Climat-Air-Energie de Vendée Grand Littoral 11
- Le PCAET en 6 actions phares..... 12
- Axe 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat..... 13
- Axe 2 : Développer le mix énergétique du territoire..... 16
- Axe 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités..... 19
- Axe 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements..... 24
- Axe 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques..... 29
- Axe 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable..... 35
- Stabiliser et améliorer la qualité de l'air..... 39



En Vendée Grand Littoral, nous avons la chance de vivre à proximité directe d'espaces naturels d'exception : Marais Poitevin, Havre du Payré, littoral, lacs de Finfarine et du Graon... La beauté et la fragilité de ces sites nous rend particulièrement sensible à la question de la préservation de l'environnement et donc, plus largement, à celle du changement climatique.

Dès 2017, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral s'est d'ailleurs engagée avec détermination dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Si l'enjeu du changement climatique est mondial, je suis convaincu que c'est par l'action locale que nous parviendrons à y répondre efficacement.

Pour lutter contre le changement climatique et nous adapter à ses effets, Vendée Grand Littoral a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire. Cette large concertation a permis d'élaborer un état des lieux qui a servi de base pour bâtir la stratégie du PCAET. Une stratégie cohérente et ambitieuse construite autour de 6 axes et de 24 actions cadres.

L'ensemble de ces actions nous permettront de saisir la formidable opportunité que représente la transition énergétique. Il est encore temps de construire un avenir durable mais pour imaginer cet avenir, Vendée Grand Littoral a besoin de la mobilisation du plus grand nombre. Alors, ensemble, soyons tous acteurs de la transition énergétique !

MAXENCE DE RUGY

Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral



DES ENJEUX MONDIAUX À L'ACTION LOCALE



Urgence, ça chauffe !

Les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirment le lien de causalité entre les émissions de gaz à effet de serre issues des activités humaines et les changements climatiques. Au niveau mondial, les concentrations des trois principaux gaz à effet de serre ont atteint en 2017 un niveau record. Sécheresses, canicules, événements climatiques extrêmes se multiplient, mettant en péril la biodiversité, mais aussi les conditions de vie de l'Humanité. Ces changements en cours n'épargnent pas notre région, qui subit également l'érosion du littoral, et une élévation du niveau de l'océan de 3 cm par décennie.

Des engagements internationaux, européens et nationaux

Face aux enjeux climatiques, la France se mobilise depuis plus de 20 ans au niveau international et européen :

- Dès 2009, l'Union Européenne adoptait son « Paquet Energie-Climat », fixant des objectifs de réduction des gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables (EnR) et d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Au niveau international, après le Protocole de Kyoto de 1997, **les accords de Paris** de 2015 ont fixé pour objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici à 2100.

Ces objectifs ont été traduits au niveau national, dans la **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC), et la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (LTECV) de 2015.



Une action territoriale incontournable

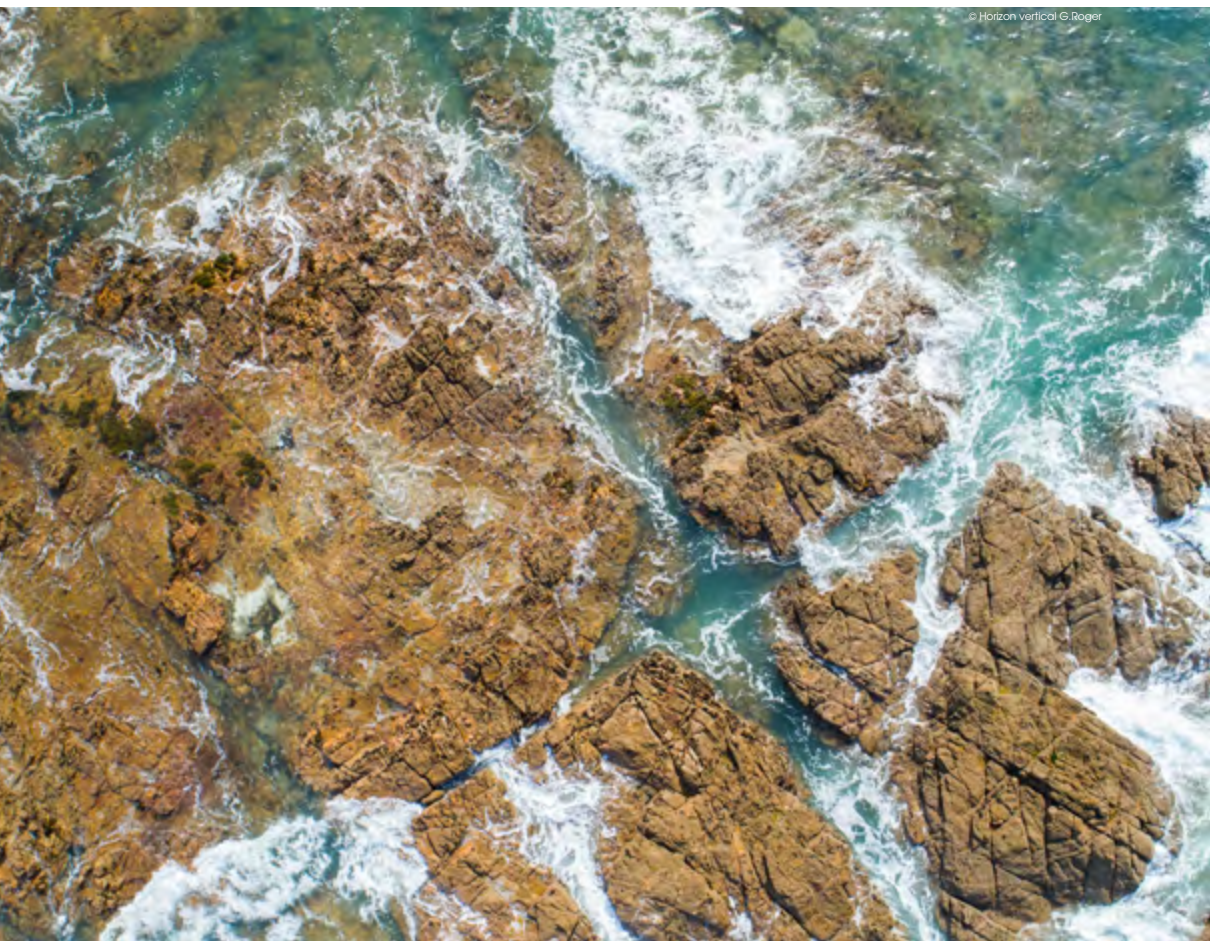
70 % des actions de réduction des émissions de GES se décident au niveau local.

15 % des émissions sont directement issues des décisions des Collectivités Territoriales.

50 % si l'on intègre les effets indirects.

Chef de file de la transition énergétique sur son territoire, la Région Pays de la Loire a adopté en 2014 son **Schéma Régional Climat-Air-Energie** (SRCAE), qui fixe des orientations et des objectifs stratégiques en matière de réduction des émissions de GES, d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral sera conforme à ces objectifs.



LE PCAET

EN VENDÉE GRAND LITTORAL

Le PCAET, un projet de développement durable du territoire

En juin 2017, Vendée Grand Littoral a été l'une des premières intercommunalités de Vendée à s'engager dans un Plan Climat-Air-Energie Territorial, conjointement avec le Pays des Achards.

Document-cadre obligatoire de la politique énergétique et climatique de la collectivité, le PCAET a pour objet :

- **la lutte contre le changement climatique**, par l'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre et la réduction de nos consommations d'énergie,
- **l'adaptation** aux changements en cours et à venir, pour rendre le territoire plus résilient.

LE PCAET, UN PROJET :

Stratégique et opérationnel, pour 6 ans

Transversal autour de 5 thématiques

Avec l'ensemble des acteurs du territoire



L'association avec le Pays des Achards

Espaces attractifs, le Pays des Achards et Vendée Grand Littoral présentent de nombreuses caractéristiques communes. Forts de leur collaboration de longue date et de la construction de leur Schéma de Cohérence Territoriale, ils se sont associés pour réaliser ce projet.

C'est le syndicat mixte Vendée Cœur Océan qui a été chargé d'établir le diagnostic Climat-Air-Energie du territoire.



Les rencontres Vendée Grand Littoral ont mobilisé plus de 300 personnes

L'INTERVIEW DE

Jannick RABILLÉ
Vice-Président en charge de
l'Environnement



“

Pour garantir la pertinence et la pérennité de nos actions, nous souhaitons que notre Plan Climat soit un projet partagé avec les acteurs du territoire. Nous avons donc organisé des phases de concertation pour faire émerger des propositions sur les thématiques du bâti, des énergies renouvelables, la mobilité, l'agriculture, l'économie locale, etc. Des échanges avec les services et les communes ont aussi permis d'identifier des leviers pour améliorer l'exemplarité de nos collectivités. Après la présentation aux partenaires du diagnostic du territoire, nous avons voulu mobiliser le plus grand nombre lors des Rencontres « Tous acteurs de la transition énergétique ! », en décembre 2018. Parrainée par le climatologue Jean Jouzel, cette soirée a réuni près de 300 personnes.

”

“

Le réchauffement climatique est aujourd'hui inéluctable. Cependant, il est encore possible de le limiter. Dans le même temps, nous devons réfléchir à la meilleure façon de nous y adapter. C'est au niveau des territoires que la transition énergétique peut devenir concrète. L'Etat définit des objectifs en phase avec les engagements internationaux. Mais c'est aux territoires de rendre cette transition concrète car elle concerne des sujets du quotidien : l'alimentation, la mobilité, l'habitat. On sent bien que dans les territoires, il y a une volonté d'évoluer et d'innover. Il y a un foisonnement d'initiatives qui sont très positives. Pour construire un monde différent, les jeunes doivent être inventifs.

L'INTERVIEW DE

Jean Jouzel
Climatologue et Prix Nobel de
la paix 2007 avec le GIEC



”



DIAGNOSTIC

Le diagnostic, réalisé de juillet 2017 à janvier 2018, permet de disposer d'un état des lieux précis de la situation en Vendée Grand Littoral. C'est la première étape d'élaboration du PCAET.

CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIE

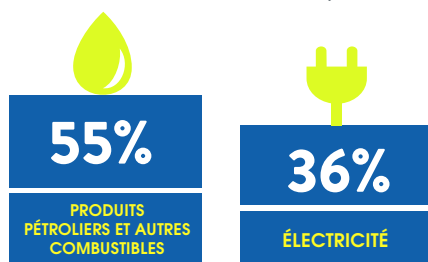
QUELS SECTEURS CONSOMMENT LE PLUS D'ÉNERGIE ?

En 2014, le territoire a consommé 637 GWh, soit 19,4 MWh/hab.



NOS SOURCES D'ÉNERGIE AUJOURD'HUI

Une part de l'électricité consommée est produite localement par des énergies renouvelables (7%) : éolien, solaire photovoltaïque.



CONSOMMATION : QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Les objectifs de la loi de transition énergétique (2015)* :
réduire la consommation d'énergie finale de

-20% en 2030 et -50% en 2050

* Par rapport à 2012

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

10% de l'énergie consommée sur le territoire est produite localement par des énergies renouvelables

Eolien et photovoltaïque sont les principales sources.



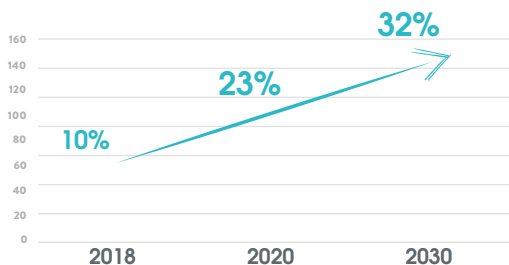
Des ressources locales à mobiliser :

- Bois énergie : 8200 ha de bois
- Energie solaire sur les toitures : 130 ha (logements) et 13,5 ha (entreprises)
- Mais aussi : pompes à chaleur, méthanisation...

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LES OBJECTIFS

Les objectifs de la loi de transition énergétique (2015) :

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale :

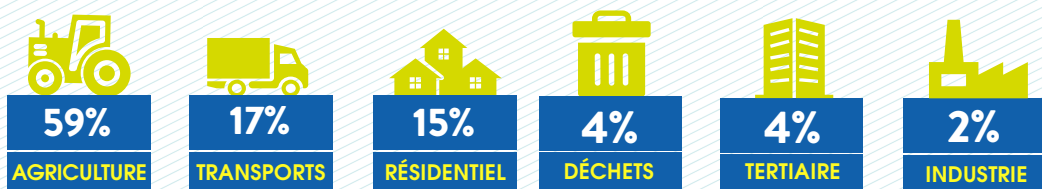


LES ÉMISSIONS DU TERRITOIRE



LES GAZ À EFFET DE SERRE

On identifie trois émetteurs principaux de gaz à effet de serre sur le territoire : l'agriculture (selon les pratiques adoptées), la combustion dans les transports et dans les systèmes de chauffage. Les principaux gaz à effet de serre recensés sont le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote.

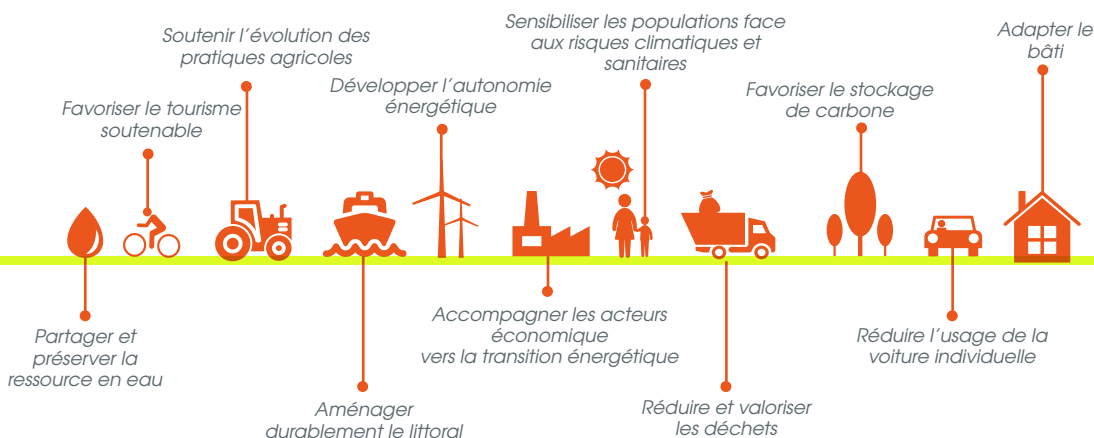


En 2014, les émissions de gaz à effet de serre locales sont légèrement supérieures aux moyennes vendéenne et ligérienne (8,5 teqCO₂/hab). Ceci peut s'expliquer par le caractère rural du territoire et une population moins dense qu'en zone urbaine. Notons toutefois que ses forêts, son agriculture et ses milieux naturels comportent des puits de carbone.

LA QUALITÉ DE L'AIR

Rural et sous influence océanique, notre territoire présente une bonne qualité de l'air. On recense cependant plusieurs polluants, provenant principalement du transport routier, de l'agriculture et du secteur résidentiel.

LES ENJEUX QUI NOUS CONCERNENT



LA STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DE VENDÉE GRAND LITTORAL

Face à l'urgence climatique, les trois piliers d'une politique de maîtrise de l'énergie sont la **sobriété**, l'**efficacité** et le développement des **énergies renouvelables**.

Une opportunité pour le territoire

En définissant avec ses partenaires une stratégie de transition énergétique et climatique, Vendée Grand Littoral entend générer de multiples bénéfices pour le territoire :

- Protection de notre environnement, de notre qualité de vie et de notre santé
- Maîtrise des dépenses énergétiques de la collectivité et des ménages
- Création d'emplois locaux non délocalisables (dans la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments, les énergies renouvelables...)

- Valorisation et attractivité du territoire

Le premier plan d'actions de Vendée Grand Littoral vise à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation, en favorisant l'exemplarité des collectivités et en permettant une montée en compétence des acteurs du territoire.

24 actions-cadres déclinées autour de 6 axes stratégiques et 1 axe transversal

Pour répondre aux enjeux identifiés par le diagnostic et en tenant compte des objectifs fixés au niveau national et régional, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral s'est fixé des objectifs, à court terme (2026) et à plus long terme (2030 et 2050) :

OBJECTIFS PCAET VENDÉE GRAND LITTORAL	2026	2030	2050
Consommation d'énergie	-9%	-12%	-27%
Production ENR (taux de couverture)	24%	32%	70%
Emission de GES	-13%	-20%	-55%

Tous les secteurs d'activité sont concernés et peuvent contribuer à préserver notre climat et la qualité de notre air.

Un plan d'actions constitué de **24 actions cadres**, portées par les services de la collectivité mais aussi par des acteurs du territoire et réparties sur les 6 prochaines années a ainsi été défini.

LE PCAET

EN 6 ACTIONS PHARES

1- Une Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat

La mise en place de cette plateforme vise à engager sur le territoire une rénovation énergétique de masse des logements existants.

2- Une charte forestière pour développer une filière bois-énergie locale

Le potentiel de la filière est important en Vendée Grand Littoral (4 700 ha de forêts et 3 500 ha de haies bocagères). Pour la développer et la structurer, une Charte forestière sera mise en place pour soutenir les démarches de gestion durable des propriétaires forestiers.

3- Démarche Cit'ergie

Vendée Grand Littoral a fait de l'exemplarité des collectivités l'un des axes stratégiques de son PCAET. C'est pourquoi elle s'est lancée dans la démarche de labellisation Cit'ergie proposée par l'ADEME. Cit'ergie est à la fois un label européen d'excellence des territoires engagés dans la transition énergétique et un outil de management des politiques climat-air-énergie.

4- Une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Pour Vendée Grand Littoral, le développement de la pratique du vélo est une priorité. En plus de développer le réseau de pistes cyclables, la Communauté de communes propose aux habitants une aide financière pouvant aller jusqu'à 300 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

5- Opération « Une naissance, un arbre »

Vendée Grand Littoral, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, s'engage à planter des essences locales, en associant le grand public au travers d'actions pédagogiques ou de sensibilisation.

6- Développer les espaces de coworking

Pour proposer des solutions aux habitants pour pouvoir travailler localement, la Communauté de communes va déployer des espaces de coworking sur différents points stratégiques du territoire.

1 Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

© Pixabay



CHIFFRES CLÉS



- ◆ 1^{er} poste de consommation d'énergie : **45%** des consommations
- ◆ 3^{ème} poste d'émissions de GES : **15%** des émissions

LES ENJEUX



- ◆ Mobiliser les propriétaires et les professionnels autour de la performance énergétique de l'habitat et de l'écoconstruction
- ◆ Massifier les travaux de rénovation énergétique en dotant les particuliers des outils nécessaires au passage à l'action
- ◆ Créer une dynamique sur l'innovation de la construction en mettant en avant les nouveaux matériaux et les techniques innovantes
- ◆ Encourager la professionnalisation des entreprises du bâtiment vers l'écoconstruction et les énergies renouvelables
- ◆ Améliorer la valorisation des déchets de chantier sur le territoire

OBJECTIFS 2026

HABITAT

Consommation d'énergie -7%

Emissions de GES -15%



En raison du caractère énergivore de nombreuses habitations et des sources d'énergie utilisées, l'habitat occupe une place prépondérante dans les consommations d'énergie du territoire. A la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, la performance énergétique de l'habitat constitue un axe majeur du PCAET.

Les actions menées viseront à mobiliser en priorité les propriétaires-occupants et les professionnels pour intensifier la rénovation énergétique, développer l'éco-construction, l'usage des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables et faire évoluer les systèmes de chauffage vers des appareils plus performants.

ACTION 1.1

Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants

- La mise en place d'un **guichet unique** de l'habitat, animé à partir d'une **plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTREH)** visera à informer et conseiller techniquement les propriétaires et bailleurs sur la rénovation énergétique de leur patrimoine, tout en les incitant financièrement par l'octroi de subventions.
- **La performance énergétique** sera recherchée par des travaux de qualité et, dans la mesure du possible, l'utilisation de matériaux bio-sourcés.
- Une réflexion sera également menée avec les professionnels du secteur (artisans, architectes, aménageurs, agences immobilières, notaires, etc) pour amplifier l'efficacité du dispositif.
- La Communauté de Communes se dotera d'un **Observatoire du parc bâti** pour améliorer la connaissance de son territoire.



ACTION 1.2

Valoriser l'écoconstruction et la mise en place d'énergies renouvelables dans le bâtiment

La Communauté de communes s'appuiera sur l'artisanat, secteur économique particulièrement dynamique, pour **promouvoir les nouveaux matériaux et les techniques innovantes dans la construction et la rénovation.**

Cela passera par l'organisation d'événements à destination du grand public et des professionnels concernés, pour valoriser les artisans locaux utilisant des matériaux et techniques innovants (visites des réalisations, etc).

Afin d'**encourager la professionnalisation des entreprises du bâtiment vers l'écoconstruction et les énergies re-**

nouvelables, Vendée Grand Littoral développera les échanges avec les artisans, les chambres consulaires et les organismes professionnels du secteur (CAPEB, FFB, etc).

Enfin, en lien avec les objectifs de rénovation énergétique du territoire, la Communauté de communes travaillera avec les acteurs concernés pour **améliorer la valorisation et le recyclage des déchets de chantier** (réflexion sur les lieux de stockage, les filières de traitement, etc).

ACTION 1.3

Encourager la performance énergétique sur le bâti

Vendée Grand Littoral souhaite **faire évoluer les systèmes de chauffage vers des appareils plus performants** dans l'habitat et dans les bâtiments publics.

En parallèle avec le développement d'une filière locale bois-énergie, et en lien avec la PTREH, des dispositifs seront mis en œuvre pour inciter les propriétaires à remplacer leurs équipements de chauffage biomasse vétustes (foyers ouverts) par des installations plus efficaces (poêles à bois en foyers fermés, etc).

Les communes seront accompagnées pour changer les chaudières fioul des bâtiments publics vers des équipements bois-énergie.

Ces actions auront également un impact sur l'amélioration de la qualité de l'air.



2 Développer le mix énergétique du territoire



CHIFFRES CLÉS

Les sources d'énergie actuelles :



55%
énergies fossiles



36%
électricité



10 % énergies
renouvelables locales

Les ressources locales à exploiter :



1582 heures d'ensoleillement par an, la proximité du littoral



4700 ha de forêt, 3500 ha de haies bocagères



Un fort potentiel de développement du Biogaz

LES ENJEUX



- ◆ Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles
- ◆ Passer la part de production locale d'énergie renouvelable de 10 % en 2019, à 24% en 2026, puis à 32% en 2030 en diversifiant les sources d'énergie
- ◆ Valoriser et faciliter les initiatives locales et citoyennes
- ◆ Améliorer la gestion et l'exploitation durable des forêts et des haies bocagères
- ◆ Structurer une filière locale bois énergie

OBJECTIFS 2026

PRODUCTION LOCALE ENR

Facteur multiplicatif
2,25

Taux de couverture
24%

Face aux émissions de gaz à effet de serre et aux fluctuations des coûts des énergies importées, réduire notre dépendance aux énergies fossiles est une nécessité. Le territoire de Vendée Grand Littoral recèle de nombreuses richesses à exploiter pour produire une énergie locale, renouvelable et décarbonée.

Pour l'économie locale, produire de l'électricité, du bois-énergie ou encore du biogaz constituent autant de nouvelles opportunités génératrices de revenus et d'emplois non délocalisables.

La Communauté de communes se mobilisera pour encourager et accompagner le développement des projets locaux d'énergies renouvelables.

ACTION 2.1

Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables

Cette action poursuivra 4 objectifs :

- Améliorer la connaissance du potentiel du territoire et des solutions techniques existantes par la réalisation d'une **étude de planification du développement des EnR sur le territoire** (SyDEV)
- **Accompagner le développement des projets EnR portés par les communes** et faciliter leurs démarches
- **Faciliter la mise en œuvre des projets citoyens et participatifs** en assurant la circulation de l'information
- **Valoriser les projets EnR portés sur le territoire**



ACTION 2.2

Accompagner les projets de méthanisation, solaire et éolien

Vendée Grand Littoral s'engagera aux côtés de tous les acteurs du territoire (entreprises, agriculteurs, habitants...) pour accompagner la production d'énergie **solaire, éolienne et la méthanisation**, en agissant notamment sur deux leviers :

- Faciliter la mise en relation avec les partenaires techniques
- Informer et sensibiliser les habitants pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets.



ACTION 2.3

Favoriser l'émergence d'une filière locale bois-énergie

Le développement d'une filière locale bois-énergie implique une double mobilisation :

- **En amont, avec les propriétaires forestiers et les exploitants agricoles :**

La Communauté de communes participera avec le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan, à la mise en œuvre d'une **Charte forestière** pour soutenir les démarches de gestion durable des propriétaires forestiers.

Elle accompagnera également la **structuration d'une filière sylvicole** locale pour valoriser toutes les utilisations du bois (bois-énergie, bois d'œuvre, matériaux bio-sourcés...).

- **En aval, avec les communes et les consommateurs :** Vendée Grand Littoral agira pour promouvoir les solutions bois-énergie afin d'amplifier la demande locale. Cela passera par l'information et la sensibilisation sur les solutions techniques et financières, mais aussi par **l'installation de chaudières bois-énergie dans les bâtiments publics**, ou encore des groupements d'achats de granulés bois.



3 Renforcer l'exemplarité des collectivités



LES ENJEUX

- ◆ Engager le territoire vers de nouvelles dynamiques et des changements de comportements
- ◆ Réduire les consommations d'énergie et d'eau des équipements publics
- ◆ Limiter l'empreinte carbone de l'administration
- ◆ Instaurer une dynamique de travail transversale autour des questions climat-air-énergie, dans une logique d'amélioration continue
- ◆ Poursuivre les efforts de réduction des déchets en appliquant les principes de prévention, réutilisation, recyclage et valorisation
- ◆ Agir pour une alimentation plus responsable et moins génératrice de gaz à effet de serre dans la restauration collective
- ◆ Sensibiliser le grand public aux problématiques climat-air-énergie

OBJECTIFS 2026

- ◆ Consommation énergétique des bâtiments publics : - 25%
- ◆ Consommation de l'éclairage public : -10%
- ◆ Volume d'ordures ménagères résiduelles : -15%



Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ), 15% des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, etc).

Prenant toute la mesure de ce devoir d'exemplarité, Vendée Grand Littoral se mobilise avec ses communes membres et ses partenaires publics locaux (ADEME Pays de la Loire, SyDEV, Trivalis, Vendée Eau, Syndicat mixte Vendée Cœur Océan...) pour engager le territoire vers de nouvelles dynamiques et des changements de comportements.

ACTION 3.1

Maîtriser les consommations et développer les énergies renouvelables sur le patrimoine et les transports

Avec l'assistance technique et financière du SyDEV, la Communauté de communes mettra en place, avec ses communes membres, des outils pour :

- **Améliorer le suivi des consommations énergétiques du patrimoine bâti** : Conseil en Energie Partagée, suivi des factures, audit des bâtiments, programme pluriannuel de rénovation...
- **Accompagner les opérations de rénovation énergétique et le recours aux énergies renouvelables sur le patrimoine public**
- **Poursuivre les économies d'énergie sur l'éclairage public** et promouvoir les pratiques vertueuses, en lien avec les enjeux de préservation de la biodiversité : extinction nocturne, réglage de l'intensité lumineuse, remplacement des luminaires énergivores par des technologies moins consommatrices (LED), etc
- **Optimiser les consommations d'eau dans l'espace public** : adhésion au programme « Chaque goutte compte » de Vendée Eau pour identifier les leviers d'optimisation, récupération des eaux pluviales des toitures pour des usages extérieurs...
- **Mettre en place un Plan de Déplacement de l'Administration pour les agents publics** : étude d'optimisation des flottes de véhicules communautaire et communales, acquisition de véhicules électriques ou à carburants alternatifs en remplacement des véhicules thermiques, formation des agents à l'éco-conduite, incitation au covoiturage et au télétravail, instauration de l'indemnité kilométrique vélo...

ACTION 3.2

Promouvoir l'éco-responsabilité au sein de la Communauté de communes

Vendée Grand Littoral s'engage pour repenser les modes de fonctionnement internes de l'administration vers plus d'éco-responsabilité, en sensibilisant les agents et en les amenant à intégrer les enjeux énergie-climat dans leur quotidien.

Dans ce cadre, la Communauté de communes agira notamment pour :

- **Diffuser une culture énergie-climat à l'ensemble des services communautaires** et instaurer une dynamique de travail transversale, dans une logique d'amélioration continue **avec la démarche Cit'ergie**

- **Conforter la démarche d'achat public durable** en intégrant des clauses environnementales et sociales aux marchés publics

- **Réduire la consommation de papier** au sein des services via la dématérialisation...

La **reconnaissance des actions éco-responsables** menées par la Communauté de communes sera recherchée via l'obtention de **labels (Cit'ergie, Pavillon Bleu...)**

ZOOM SUR

L'engagement de l'école Gaston Ramon



A Moutiers-les-Mauxfaits, les élèves de l'école Gaston Ramon sont pleinement mobilisés pour faire évoluer les comportements. Récompensés plusieurs fois pour leurs initiatives, les jeunes ont notamment mis en place trois brigades. Une pour lutter contre le gâchis alimentaire, l'autre pour trier papiers et fournitures et une dernière pour veiller à bien fermer les portes et éteindre les lumières. En plus de ces brigades, de nouvelles actions sont imaginées chaque année comme lors du marché de Noël pour lequel les élèves ont fabriqué des produits d'hygiène et d'entretien écologiques.





ACTION 3.3

Engager Vendée Grand Littoral vers un territoire « Zéro déchet »

Dans le cadre de son projet de territoire, Vendée Grand Littoral s'est fixé comme ambition de **devenir un « Territoire Zéro Déchet »** à l'horizon 2030.

En élaborant un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA), la Communauté de communes souhaite :

- éviter la production de déchets via une sensibilisation des publics au gaspillage alimentaire, à la réduction des emballages, au réemploi des objets

- limiter au maximum les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement des déchets.

Par des actions de **lutte contre le gaspillage** et le développement de boucles à enjeux sur le territoire, **l'économie circulaire** sera au cœur des actions de la collectivité, avec le soutien de l'ADEME.

En parallèle, la **tarification incitative**, déjà en œuvre sur le secteur Est, sera étendue à l'ensemble du territoire.

En intégrant le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur du service, ce dispositif incite financièrement à des comportements vertueux.



ACTION 3.4

Investir le champ de l'alimentation et du gaspillage alimentaire

En lien avec le **Projet Alimentaire Territorial** mené par le syndicat mixte Vendée Cœur Océan, la Communauté de communes souhaite promouvoir le « **manger local et de saison** » dans la **restauration collective**.

Au cœur des actions de la collectivité, la sensibilisation et les échanges avec les acteurs locaux autour de l'alimentation, pour développer les circuits courts et bio et lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.



ACTION 3.5

Sensibiliser les scolaires et le grand public aux problématiques liées à l'énergie et au climat

La réussite d'un PCAET et de ses actions repose pour une grande part sur l'animation et la mobilisation des acteurs et des habitants du territoire. Dans cette optique, la Communauté de communes agira notamment pour :

- Organiser des **événements** pour sensibiliser le grand public et valoriser les réalisations locales : visites de sites exemplaires, conférences thématiques, etc.
- Mettre en œuvre des **animations d'éducation à l'environnement** (énergie, climat, mobilité, déchets...) pour les publics scolaires, en partenariat avec le Conseil de Développement du Syndicat mixte Vendée Cœur Océan
- Valoriser les actions des **établissements scolaires exemplaires** (ex : Label Trivalis Génération éco-responsable, etc)
- Mettre en place le Défi Familles à Energie Positive.



4 Réduire les émissions liées aux déplacements



CHIFFRES CLÉS



2^{ème} poste de consommation d'énergie du territoire (28%)
2^{ème} poste d'émissions de GES (17%), principale source de CO2
1,5 voiture par ménage en moyenne
83% des trajets domicile-travail se font en voiture

LES ENJEUX



- ◆ Réduire l'usage de la voiture individuelle et des véhicules thermiques
- ◆ Accompagner les changements de pratiques en proposant des alternatives
- ◆ Augmenter la part modale des mobilités douces dans les déplacements
- ◆ Soutenir les démarches collectives d'entreprises pour mutualiser et réduire leurs déplacements
- ◆ Réduire les besoins de mobilité grâce au numérique (espaces de coworking...).

OBJECTIFS 2026

TRANSPORTS

Consommation d'énergie -13%

Emissions de GES -18%

Dans un territoire majoritairement rural caractérisé par une démographie dynamique et une offre de transports en commun peu développée, la voiture occupe une place prépondérante.

A l'origine de nombreuses nuisances, le tout voiture peut également aggraver l'isolement et la précarité de certains ménages, face aux coûts des carburants et des normes sur les véhicules.

Aussi, la Communauté de communes a décidé d'engager le territoire dans une nouvelle dynamique, pour favoriser et accompagner les changements de comportements en faveur de l'écomobilité.

ACTION 4.1

Encourager la mobilité alternative à la voiture individuelle

En concertation avec les différents acteurs compétents, la Communauté de communes engagera un **diagnostic des besoins** en matière de mobilité. En lien avec les associations et structures porteuses, elle agira pour déployer sur l'ensemble du territoire un **dispositif de transports à la demande et solidaire**

en faveur des plus fragiles (personnes âgées, jeunes, demandeurs d'emplois...). **Le renforcement du maillage des transports en commun** sera également recherché (ex : service de navettes vers les plages et les zones touristiques en période estivale).



© Pixabay





© Shutterstock

ACTION 4.2

Déployer la mobilité partagée sur le territoire

Pour réduire l'usage de la voiture individuelle sans limiter les déplacements des usagers, deux leviers seront mobilisés :

- Le déploiement du **covoiturage** par le renforcement du réseau d'aires dédiées, la communication auprès des usagers et la mise en re-

lation des covoitureurs via une application numérique dédiée,

- La pratique de l'**autopartage** par la mise à disposition des habitants de véhicules électriques pour effectuer des trajets courts, sur des parkings identifiés à cet usage.



ACTION 4.3

Développer les modes de déplacements doux et non carbonés

Du fait de leurs nombreux avantages, tant du point de vue sanitaire, social qu'environnemental, le développement des modes actifs (marche, vélo) constitue un axe de travail pour Vendée Grand Littoral, qui s'est fixé pour objectif de **porter à 10% les déplacements effectués en vélo ou à pied pour les courtes distances (< 5 km) d'ici à 2026.**

Afin d'encourager l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens, la Communauté de communes engage un **Plan Vélo** intitulé "ça roule en Vendée Grand Littoral", avec le soutien financier de l'ADEME.

Le projet vise à :

- Définir au moyen d'un **Schéma Directeur** une politique cyclable globale, cohérente et coordonnée, afin de mettre en place un réseau structurant qui favorise la pratique utilitaire et touristique du vélo,

- Inciter financièrement les habitants par une **aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE)**,

- Améliorer les **équipements** et les **services** à destination des cyclistes,

- **Développer et sécuriser le réseau** de cheminements cyclables du territoire (incluant des boucles cyclables thématiques à vocation touristique),

- Etudier la mise en place d'un service de **Vélos en Libre-Service.**



L'INTERVIEW DE

Corinne, 1^{ère} bénéficiaire de l'aide à l'achat de VAE



Cela fait deux ans que je pense acquérir un vélo électrique. Avec la prime de 300 euros, j'ai sauté le pas ! J'habite à 3 km du centre de Talmont, maintenant, je vais chercher mon pain en vélo électrique. En plus, ici, c'est un plaisir de faire du vélo car nous avons de belles pistes cyclables.



ACTION 4.4

Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs

La Communauté de communes travaillera aux côtés du SyDEV et de Vendée Energie pour faciliter le développement des véhicules plus propres. Ses actions viseront à **encourager la mobilité électrique et les carburants alternatifs** par l'extension du maillage des bornes de recharge électrique (en lien avec les aires de covoiturage / autopartage), et le développement de stations d'avitaillement en GNV/bioGNV, en parallèle avec le déploiement d'unités de méthanisation sur le territoire. Des actions de sensibilisation seront également menées pour promouvoir la mobilité durable auprès du grand public.



ACTION 4.5

Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements



Pour accompagner les nouveaux besoins des entreprises et de leurs salariés tout en leur permettant de diminuer leur empreinte carbone, la Communauté de communes soutiendra des **démarches collectives d'entreprises pour mutualiser et réduire leurs déplacements**, par exemple dans le cadre de Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE). Elle s'appuiera également sur le numérique, en mettant en place des **espaces de coworking**.

5 Adapter le territoire aux changements climatiques



CHIFFRES CLÉS

+ 0,3°C par décennie depuis les années 60

+ 2 à 5°C d'ici à 2100 



2500 ha potentiellement immergés par l'océan en 2100

Le niveau moyen minimum des cours d'eau
pourrait baisser de 30 à 60 % en 2050



LES ENJEUX

- ◆ Anticiper les conséquences du changement climatique sur les activités économiques et quotidiennes
- ◆ Protéger les populations contre les risques (inondations, submersion marine, risques sanitaires des canicules...)
- ◆ Mettre l'urbanisme et les objectifs de développement en cohérence avec la politique climat-air-énergie (PLUi)
- ◆ Protéger les terres agricoles et les espaces naturels de l'artificialisation des sols
- ◆ Optimiser les usages et sécuriser l'alimentation en eau en période estivale
- ◆ Améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines

OBJECTIFS 2026

AGRICULTURE

Consommation
d'énergie -5%

Émissions de GES
-11%



La préservation de la ressource en eau, la protection des populations contre les risques (submersion marine, inondations, risques sanitaires...) et l'adaptation des productions agricoles seront cruciales dans les prochaines décennies.

Pour réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux changements à venir, Vendée Grand Littoral engage une politique d'adaptation.

ACTION 5.1

Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie

L'étalement urbain et l'artificialisation des sols, fortement générateurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, sont particulièrement impactants pour la biodiversité et les risques d'inondation. Dès lors, la **préservation des terres agricoles et des espaces naturels** apparaît comme une priorité.

Par la mise en place **d'outils d'intervention foncière et réglementaires** (ex : PLUi), la Communauté de communes favorisera une approche transversale des politiques d'aménagement et d'urbanisme.

Objectif : **Limiter l'artificialisation des sols** sur le long terme, dans une logique d'économie circulaire et de solidarité territoriale.

Le travail engagé par les communes pour **végétaliser l'espace public** sera également poursuivi pour réintroduire des espaces naturels en centre-bourg et augmenter les surfaces non imperméabilisées : corridors végétaux pour favoriser les espaces frais en cas de pics de chaleur, réduction de l'usage des bitumes traditionnels, etc.



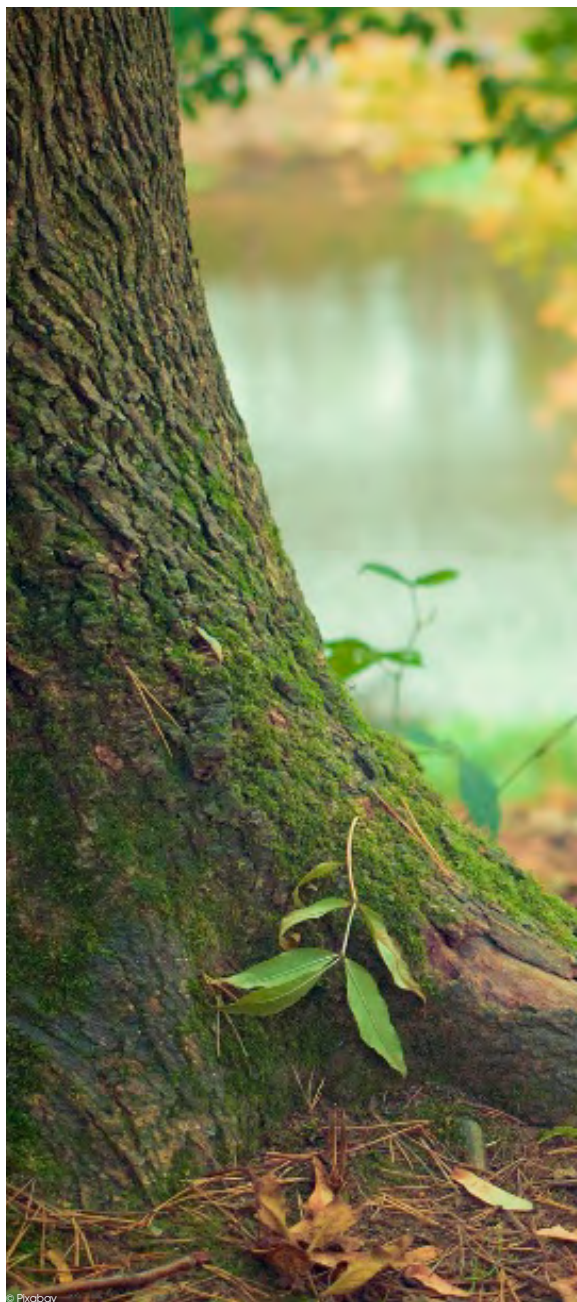
ACTION 5.2

Maintenir et développer la séquestration du carbone

Face aux défis climatiques et écologiques, **l'arbre apparaît comme une solution globale** : séquestration du carbone, préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de l'air, lutte contre l'érosion des sols...

En s'appuyant sur les surfaces boisées et sur les haies bocagères existantes, l'objectif sera de développer les puits de carbone du territoire par différents leviers :

- **L'opération « 1 naissance, 1 arbre »** en partenariat avec la Région Pays de la Loire, consistera dans une démarche pédagogique et de sensibilisation du public, à planter des essences locales pour conforter les trames vertes du territoire.
- L'accompagnement de la structuration d'une filière sylvicole et des démarches de gestion durable des propriétaires forestiers pour optimiser l'exploitation de la ressource forestière locale par l'élaboration d'une **Charte Forestière de Territoire** (cf action 2.4)
- **L'incitation des agriculteurs à la re-plantation et à l'exploitation des haies** en étudiant les possibilités de valorisation des initiatives pour service environnemental
- **La promotion de l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans la construction** en valorisant la production locale par la mise en place de subventions pour les particuliers dans le cadre de la PTREH (cf. action 1.2)



© Pivabay





© Horizon vertical © Roger

ACTION 5.3

Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité

Le changement climatique aura un impact sur la dégradation de la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Ceci peut mener à l'émergence de conflits d'usage entre les différents utilisateurs (agriculteurs, résidents permanents, touristes, etc), notamment en période estivale. Face à une ressource en tension, l'enjeu sera donc **d'optimiser l'usage de l'eau**.

Les démarches d'économies d'eau, tant sur les réseaux de distribution qu'auprès des consommateurs directs, seront à amplifier. Ainsi, en lien avec les différents acteurs compétents, la Communauté de communes agira notamment pour :

- **sensibiliser le secteur touristique sur la réduction des consommations d'eau**
- sensibiliser et **accompagner le secteur agricole dans ses efforts pour réduire ses consommations et adapter ses usages** (nouvelles techniques d'irrigation, évolution des types de cultures vers des espèces moins consommatrices et plus résistantes aux fortes chaleurs, etc).

- **développer la récupération et le stockage de l'eau de pluie** sur les bâtiments publics et privés pour les usages non alimentaires.

- mettre en place des **outils de gestion concertée de la ressource en eau**.

Le mauvais état écologique des cours d'eau sur le territoire laisse présager des enjeux à venir sur la qualité des eaux.

Ainsi, la Communauté de communes s'emploiera avec les différents acteurs compétents, à **restaurer et protéger les milieux aquatiques remarquables** (cours d'eau et zones humides), via différents outils : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques, Contrat local de l'eau avec le Département de la Vendée, etc.

L'amélioration du traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) sera également une priorité.



© Eyeboy

ACTION 5.4

Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire

Le territoire sera particulièrement impacté par la montée du niveau de l'océan et l'augmentation couplée de l'importance des phénomènes climatiques.

Les risques sanitaires seront également accrus avec l'élévation des températures : impact des épisodes de fortes chaleurs sur les populations sensibles, arrivée d'espèces vectrices de maladies (moustiques), etc.

L'intercommunalité jouera son rôle par une prise en compte accrue des impacts attendus du changement climatique et des risques associés.

Ainsi les actions menées viseront à :

- Sensibiliser les habitants, les élus

et acteurs locaux aux vulnérabilités climatiques

- Mettre à jour les plans communaux de sauvegarde (PCS) en lien avec le PCAET et les articuler pour faciliter la solidarité intercommunale
- Prévenir les aléas de submersion marine par la mise en place de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), l'harmonisation et la mutualisation de la gestion du trait de côte
- Prévenir les risques sanitaires en agissant pour limiter les espèces invasives et nuisibles (moustique tigre, frelon asiatique...)
- Mener une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des communes pour réduire l'introduction des espèces végétales allergènes.



ZOOM SUR

les repères de crues et
panneaux « mémoire »



Vendée Grand Littoral a souhaité mettre en place une action visant à entretenir la conscience du risque en posant des repères de crues, de submersion Xynthia et des panneaux explicatifs à effet « mémoire ». Cette action destinée à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, consiste notamment à matérialiser les hauteurs d'eau atteintes dans les secteurs submergés lors de la tempête Xynthia et lors des inondations fluviales du bourg de Talmont-Saint-Hilaire.





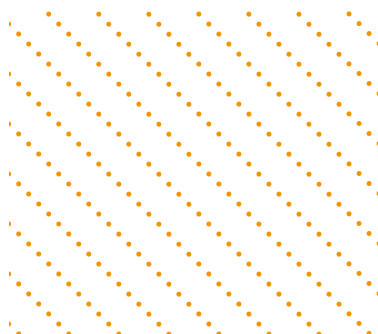
ACTION 5.5

Accompagner l'agriculture et la conchyliculture à anticiper les effets du changement climatique

La Communauté de communes s'engagera pour accompagner l'agriculture, secteur particulièrement vulnérable aux variations climatiques, à évoluer rapidement vers de nouvelles solutions de développement en agissant dans trois directions :

- Communiquer pour **valoriser les productions agricoles locales** et créer du lien entre producteurs et consommateurs
- **Promouvoir l'évolution des techniques culturales** en mobilisant les agriculteurs sur différents sujets : zéro labour, assolement et mix des cultures, augmentation du taux de matière organique des sols, développement de zones de cultures maraîchères en circuits courts, etc.
- **Accompagner le secteur conchylicole en lien avec l'étude bactériologique du Payré**

La volonté de la Communauté de communes est également de faire le lien avec le développement des énergies renouvelables et notamment la méthanisation.



6

Développer et soutenir une économie locale et durable



CHIFFRES CLÉS



1 604 entreprises,
dont 800 artisanales

Les secteurs clés : tourisme, agriculture, bâtiment, agroalimentaire, métallurgie

31 exploitations agricoles engagées dans la vente directe 

LES ENJEUX



- ◆ Relocaliser l'activité sur le territoire
- ◆ Valoriser les ressources locales, de saison et de qualité et renforcer les liens entre producteurs et consommateurs
- ◆ Encourager l'émergence de projets d'économie circulaire
- ◆ Développer la réparation et le réemploi avec la recyclerie
- ◆ Accompagner les entreprises sur les économies d'énergie

OBJECTIFS 2026	TERTIAIRE	INDUSTRIE
Consommation d'énergie	-10%	-9%
Emissions de GES	-13%	-10%



La transition énergétique, ce sont aussi de nombreuses opportunités pour le développement économique et l'emploi local dans diverses filières.

La Communauté de communes Vendée Grand Littoral souhaite encourager l'émergence d'initiatives collectives et de projets innovants sur le territoire, vers un développement plus soutenable grâce à des modèles de production et de consommation plus vertueux.

Proximité, économie circulaire, croissance verte et réduction de l'empreinte énergétique des activités économiques du territoire seront les piliers de cette ambition.

ACTION 6.1

Développer et maintenir les emplois et services de proximité

Afin de proposer à sa population des alternatives pour pouvoir consommer et travailler localement, la Communauté de communes, en partenariat avec les acteurs locaux, poursuivra deux objectifs :

- **Maintenir et développer des pôles commerciaux en centre bourg, en favorisant la mixité des commerces**
- **Développer les espaces de coworking** (cf action 4.5)

Cette action aura également un impact en termes de réduction des petits trajets quotidiens.



ACTION 6.2

Favoriser la « croissance verte » et les actions d'économie circulaire

L'**économie circulaire** a pour objectif de passer du modèle linéaire de production (extraire, produire, consommer, jeter), consommateur de ressources et générateur de déchets, à un cercle vertueux qui évite le gaspillage des ressources et leur extraction non respectueuse de l'environnement, optimise la longévité des produits et valorise les déchets. Outre les bénéfices attendus par rapport à l'environnement, elle suppose de créer des synergies entre les acteurs.

L'action de la Communauté de communes sera orientée en priorité sur trois sujets :

- L'**alimentation**, en développant **les circuits courts** et en soutenant les initiatives de **vente directe** des agriculteurs. Cela passera notamment par l'intégration de produits locaux et bio et dans les marchés de restauration collective (établissements scolaires, EHPAD...).
- Le développement du **réemploi** et de la **réparation** par la **recyclerie**, en lien avec les **organismes d'économie sociale et solidaire du territoire**
- L'encouragement des initiatives collectives des entreprises par la mise en relation pour des échanges de services.

ZOOM SUR

La Recyclerie



Située à Talmont-St-Hilaire, la Recyclerie a été créée par la Communauté de communes en 2015. Au travers de ce service, ce sont plus de 27 000 objets qui sont réemployés chaque année. Gérée par un chantier d'insertion, la Recyclerie collecte en déchèteries les objets réutilisables. Ceux-ci sont vérifiés et nettoyés puis mis en vente dans le magasin à des prix imbattables !



ACTION 6.3

Promouvoir la culture environnementale auprès des acteurs économiques

Les filières économiques sont d'autant plus vulnérables aux enjeux énergie-climat que ces derniers impactent leur compétitivité.

Dans le cadre du PCAET, Vendée Grand Littoral proposera aux entreprises du territoire **un dispositif d'accompagnement sur les économies d'énergie**.

En lien avec ses partenaires (ORACE, CCI, CMA) un travail ciblé sur les en-

treprises les plus consommatrices sera engagé. Les expériences exemplaires seront valorisées.

En parallèle, des actions de sensibilisation du grand public vers des modes de consommation plus durable seront menées.



© Pixabay

Stabiliser et améliorer la qualité de l'air

© Shutterstock



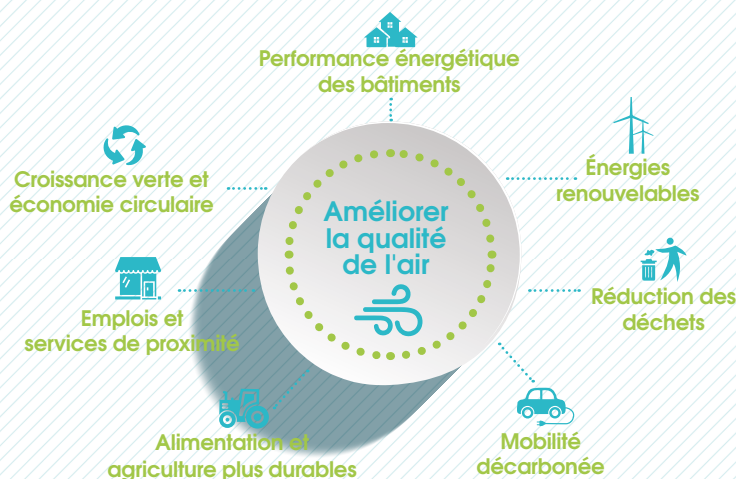
Territoire rural et sous influence océanique, Vendée Grand Littoral présente une bonne qualité de l'air.

On recense cependant plusieurs polluants atmosphériques, issus de l'activité agricole intensive (ammoniac), du transport routier (oxydes d'azote, composés organiques volatils, particules en suspension, dioxyde de soufre), et des modes de chauffage et de construction dans l'habitat.

Si les gaz à effet de serre contribuent aux changements climatiques, les pollutions atmosphériques affectent notre santé et notre environnement. Le PCAET doit donc s'attacher à les combattre.

C'est de manière transversale que Vendée Grand Littoral a choisi d'aborder cette question.

Ainsi, la plupart des actions menées contribueront à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire :



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2020-2026



www.vendeegrandlittoral.fr

